

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2 (demandé par l'ACEF de Québec)

Indiquer un ordre de grandeur, et ceci même approximatif, de l'augmentation des coûts reliés respectivement au service de transport et à l'indexation du coût de l'électricité patrimoniale pour deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt (2020)

Réponse à l'engagement n° 2 :

1 **Les augmentations des coûts d'approvisionnement en lien avec l'indexation du**
2 **coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale sont de l'ordre de 45 M\$**
3 **pour 2019 et de 70 M\$ pour 2020.**

4 **Les augmentations relatives à la charge de service de transport sont de l'ordre**
5 **de 35 M\$ et 95 M\$, respectivement, pour les mêmes années.**